

Presse libre en danger (8)

Un sursis pour agir

Lorsque nous avons imprimé le n° 239 fin novembre, nous n'avions aucune réponse de La Poste à notre lettre recommandée datée du 4 octobre - publiée intégralement dans notre n° 238 - qui conteste une surfacturation arbitraire de l'envoi d'A Contre Courant n° 237. Par conséquent, le feuilleton «*Presse libre en danger*» n'a pas connu de suite dans le n° 239. Depuis, il y a du neuf, et la parution reprend : voilà le 8^{ème} épisode, où l'on voit ACC décrocher, encore une fois, un sursis. On le mettra à profit pour se battre avec d'autres pour la liberté d'expression et le développement du service public postal. Sans tarder, car Filippetti réfléchit en ce moment à une redistribution des aides à la presse.

Blocages

Il n'y a eu qu'une réponse implicite à notre lettre du 4 octobre. Elle a pris la forme d'un retard d'un mois dans l'édition et l'envoi de la facture que nous contestons par avance, compte tenu des menaces lisibles sur le bordereau de dépôt (qui vaut pré-facture). Sur cette facture reçue tardivement, on découvre qu'une majoration de plus de 180 euros nous est infligée, confirmant nos craintes. Sous le même pli, une deuxième facture nous parvient, celle concernant l'envoi du numéro suivant, le 238. Comme sur la première, on a droit à une majoration (de près de 150 euros). Nous faisons alors immédiatement opposition au prélèvement automatique des montants de ces deux factures, prévu quelques jours plus tard, en adressant, le 22 novembre, une nouvelle lettre à La Poste : «*Nous ne paierons que ce que nous devons*», affirmons-nous, en ajoutant qu'il n'est pas acceptable que certains agents «*se permettent d'enfreindre les règles qui régissent l'évaluation du coût des envois d'une revue détentrice d'un numéro de CPPAP, en refusant d'informer qui que ce soit sur quoi que ce soit*». Parallèlement, nous passons quelques coups de fil : nos interlocuteurs ne sont au courant de rien. Nos courriers recommandés ? Ils ne les ont jamais vus. Quand on daigne nous contacter par téléphone, c'est sous la forme d'une menace émanant du service de recouvrement. Là encore, nos interlocuteurs ne savent rien du contexte : ils ne connaissent que les numéros et les montants des factures. On résiste. Une troisième facture nous parvient. C'est celle qui correspond à l'envoi du n° 249. Elle est également majorée de près de 150 euros. Dans une troisième lettre recommandée datée du 5 décembre, nous rappelons alors avec patience et détermination, sûrs de notre bon droit, que «*nous réglerons par chèque les trois factures dès qu'elles nous parviendront correctement établies*»... (Pour nos lectrices et lecteurs intéressé-e-s, signalons que [ces trois courriers sont en ligne](#) depuis leur parution sur le site www.acontrecourant.org, catégorie «*presse libre en danger*»).

Déblocage

Il y a plus d'un an, les difficultés rencontrées nous ont incités à créer le collectif PPLED (Petite Presse Libre en Danger) dont les initiatives ont été relatées dans nos colonnes. C'est un syndicaliste CGT du PPLED qui a débouqué la situation en réussissant à contacter un responsable raisonnable de La Poste qui a considéré, lui, qu'il convenait de nous appliquer, comme par le passé, la tarification en rapport avec le travail de routage que nous effectuons pour chaque envoi.

Soulagés (voir l'encadré ci-contre), nous allons donc pouvoir régler les trois factures rapidement par chèque **en ne payant que ce que nous devons**, c'est à dire sans les majorations qu'on voulait nous imposer. Cette tarification «*normale*» devrait aussi s'appliquer pour nos prochains envois¹.

Ceci dit, nous avons bien conscience que le problème de fond demeure. On a simplement droit à un sursis qui nous rend davantage disponibles pour mener un combat plus large que nous ne pouvons pas mener seuls.

Les «aides» à la presse

Nous l'avons écrit plusieurs fois : les tarifs postaux préférentiels disparaissent progressivement. A chaque augmenta-

Soulagés...

Cela fait plusieurs mois que l'équipe d'ACC se débat pour éviter qu'on l'asphyxie. Pas étonnant, dans ces conditions, que le 21 décembre, en apprenant que l'étau se desserrait, au moins provisoirement, notre imagination s'est envolée et nos courriels ont fusé. Extrait :

«Alleluiah, mes frères et soeurs ! Le 21 décembre est largement entamé, et toujours pas de fin du Monde ! Au contraire, les signes de renouveau se multiplient : Fin du tir à la mitrailleuse sur la camionnette de livraison d'ACC, porteuse de nouvelles contrariantes pour la Doxa ultralibérale. Emigration des cons hors de nos frontières comme aux plus beaux jours de Coblenze. Et pourtant la situation n'est en rien révolutionnaire. C'est dire la puissance d'injonction du Calendrier Maya ! Avec un peu de bol, ce sera la fin de Fessenheim, de NDDL, de la culture OGM en plein champs, la mise en examen de Sarko sur de multiples affaires, le blanchiment du slip de DSK, la réunification de l'UMP et du RUMP, la fusion des comités Miss France et Miss Nationale et la faillite éditoriale de Bernard Tapie».

On a même envisagé de fêter ça en s'offrant une palette de 1080 bouteilles de 33 cl (2 euros la bouteille, port compris) d'une bière artisanale blonde et bio baptisée «*Aéroport Nann!*» (c'est en soutien aux opposants au projet d'aéroport à Notre-dame-des-Landes, [à commander à la Confédération Paysanne 22](#) – Espace syndical – 93 boulevard Edouard Prigent 22000 SAINT BRIEUC, voir aussi www.desobeir.net et «*La Coreff* »). Puis on s'est révisés, en se disant qu'une telle quantité - il est impossible d'en commander moins - excéderait à la fois notre capacité budgétaire (même avec le renfort de La Poste) et la consommation probable de l'équipe lors de notre prochaine réunion. Certes, il y en aurait eu assez pour offrir une bouteille à chaque abonné. Mais comment l'encarter dans notre prochain numéro sans s'attirer de nouveaux reproches de La Poste ? Et, dans ce contexte, ce pourrait être perçu comme une provocation, non ?...

Du coup, on compte sur vous, lectrices et lecteurs, pour inciter vos structures à passer commande (si, si, les conditions et les adresses indiquées ci-dessus sont sérieuses !). C'est pour la bonne cause et pour fêter dignement les victoires qu'on ne manquera de remporter... les prochains temps !?...

(1) Ces reproches-là auraient pu être fondés, alors que dans la période qui vient de s'écouler, ceux que La Poste nous faisait implicitement l'étaient d'autant moins qu'un camarade qui nous soutient a réussi, - après des années de tentatives insatisfaisantes de notre part - à compléter le contenu des adresses sur nos étiquettes grâce à des «*macros*» informatiques appropriées. Si bien qu'on pourrait peut-être devenir capables de donner quelques conseils aux revues qui galèrent ou qui paient cher des «*routiers spécialisés*» pour normaliser leurs étiquettes. Ce que La Poste refuse de faire, c'est à dire aider les petites revues dans la préparation de leurs envois, le PPLED pourrait commencer à le faire ! Il faudrait naturellement, au préalable, s'assurer que les exigences postales en matière d'adressage se justifient et qu'elles ne sont pas imposées aux petites revues simplement pour les faire disparaître et faire baisser le nombre de postiers.

tion – il y en aura encore une au 1^{er} janvier 2013 –, ils se rapprochent du tarif dit de «service universel» défini en 2008 dans l'accord (Schwartz) Etat-Presse-Poste qui devrait s'imposer d'ici 2016. Un tarif compatible avec la logique de privatisation de La Poste et qui correspondra au coût réel de l'acheminement, calculé par «les autorités» postales et étatiques. Un tarif que certaines revues, pourtant détentrices d'un numéro de CPPAP, acceptent déjà de payer pour ne pas avoir à se coltiner la normalisation informatique des adresses (voir note (1) du premier encadré) ou à passer sous les fourches caudines et ruineuses d'une société de routage. Un tarif qui, même s'il n'est pas encore aujourd'hui complètement en vigueur, a déjà fait disparaître (ou a empêché l'apparition) des milliers de (nouvelles) petites revues qui manquent à la vitalité d'une authentique démocratie. Un tarif, qui, soit dit en passant, ne s'applique pas à la presse des copains politiques.

Si ce tarif, dit de «service universel», finit par nous être appliqué, comme La Poste a tenté de le faire ces trois derniers mois, à terme, on est cuits. Comme beaucoup d'autres revues.

Que va faire Filippetti qui, en ce moment, «travaille» à une redistribution des aides publiques à la presse ? Si ses intentions sont conformes aux déclarations du candidat Hollande qui voulait défendre fermement «la presse citoyenne» (voir ACC n° 238), on pourrait nourrir quelques espoirs. Mais si Filippetti s'aligne sur les intentions de Michel Françaix, député PS de l'Oise, ami de longue date de François Hollande et rédacteur d'un rapport récent sur les aides à la presse, c'est fichu. Michel Françaix écrit en effet dans son rapport : «*en favorisant les tarifs postaux préférentiels on favorise une forme de diffusion qui n'est plus d'avenir (...) plus les tarifs postaux sont avantageux, moins les éditeurs sont encouragés à basculer vers le portage*». Le «portage» a les faveurs de Michel Françaix; pas le portage par La Poste, mais par des entreprises privées, ou par la filiale de La Poste, Mediapost, où le personnel est surexploité. Quitte, pour ce faire, à déplaire à la presse «récréative» (genre Télé 7 jours) qui capte aujourd'hui une bonne partie des aides à travers les tarifs postaux préférentiels. Sachant que la presse qu'Hollande et Françaix qualifient de «citoyenne» – à savoir les quotidiens, presque tous bien-pensants – restera protégée, vu les enjeux idéologiques importants.

On voit que la défense de la liberté d'expression et le développement d'un service public postal de qualité sont liés. Au moment où Filippetti redéfinit les aides publiques à la presse, au moment où le contrat Etat Poste est renouvelé, il faut peser, tous ensemble et vite !

Nous faisons ci-contre quelques propositions d'action en parlant de «*contribution obligatoire de l'Etat*» plutôt que «d'aide» à la presse.

(1) Notre numéro d'agrément CPPAP, qui a vécu 5 ans, expire le 28 février prochain. La procédure de renouvellement passe par l'élaboration d'un lourd dossier (un autre «combat» à mener actuellement !) qu'une commission (la Commission Paritaire des Publications et Agence de Presse = CPPAP) dépendante du ministère de la culture et de la communication examinera ces prochaines semaines. Si ce renouvellement nous est refusé, on sera obligé de s'arrêter immédiatement, puisque La Poste aurait alors le droit d'appliquer le tarif écopli à nos envois.

Agir pour une «contribution obligatoire de l'Etat» en faveur d'une information pluraliste

La *contribution obligatoire de l'Etat* en faveur du pluralisme d'opinion doit en priorité prendre la forme d'une aide à la diffusion à des médias de petite ou de moyenne importance. Cette contribution doit respecter quelques principes simples, applicables à toute forme de média :

- Elle doit être distribuée en raison inverse de l'importance de la diffusion des médias demandeurs. Au delà d'un certain seuil de diffusion, cette contribution devra être nulle : il n'y a pas de raison en effet de demander au contribuable d'«aider» des patrons de presse dont les entreprises font des bénéfices dont profitent les actionnaires.

- La *contribution obligatoire* doit être diminuée du montant des recettes publicitaires de l'entreprise ou de l'association éditrice et doit être réservée à des contenus autres que «récréatifs» ou «people». C'est la réflexion, la culture et la diffusion d'idées qui doivent être encouragées.

- Il faut redonner à La Poste une place centrale dans la diffusion de la presse écrite (par portage, dans les kiosques et par postage des abonnements et à partir d'un kiosque virtuel). Des moyens nouveaux et un cadre réglementaire approprié devront être attribués au service public postal renoué et renforcé où tous les salariés retrouveront un statut solide.

- L'accès au bénéfice de cette «*contribution obligatoire*» devra être défini et contrôlé par un organisme géré démocratiquement où les médias libres, sans but lucratif ni publicité, devront être largement représentés.

Interpellez élus, militants, responsables politiques, responsables syndicaux et d'associations qui affirment défendre la liberté d'expression et le service public postal pour qu'eux-mêmes **interpellent Michel Françaix et Aurélie Filippetti**. Ou demandez-leur audience. Ils ont (presque) tous manifestement besoin de nos avis et analyses pour faire en sorte que la contribution publique soit redistribuée sagement !

Ces dernières semaines, quand «*A Contre Courant*» a été une nouvelle fois menacé par La Poste, nous avons interpellé le ministère de la culture et de la communication [par un courrier disponible](http://www.acontrecourant.org) sur notre site www.acontrecourant.org ; n'hésitez pas à vous en servir et à l'adapter.

Incitez les responsables de revues auxquelles vous êtes abonnés à faire de même et à alerter leur lectorat. Utilisez les réseaux sociaux pour lancer l'alerte : cette double-page d'«*A Contre Courant*» n° 240 est téléchargeable sur notre site où s'ajouteront d'autres éléments, si possible.

Signez et faites signer [la pétition mise en ligne](#) depuis un an par le collectif PPLED. Vous la renforcerez et vous y trouverez les noms de plus d'un millier de signataires à contacter éventuellement pour élargir votre action.

Les patrons de la presse nationale : Tous mauvais

«*Les patrons de la presse nationale : Tous mauvais*» est le titre d'un ouvrage de Jean Stern (journaliste) paru récemment aux Editions La Fabrique (210 pages – 13 euros).

La presse va mal en France parce que les patrons du CAC 40 ont mis la main dessus, telle est l'idée centrale de ce livre. À la Libération, on voulait mettre les journaux à l'abri des puissances d'argent. Mais cette louable ambition s'est effilochée. Aujourd'hui, les Arnault, Dassault, Pigasse, Lagardère, Pinault, Bolloré et autres seigneurs contrôlent la presse nationale via leurs holdings aussi opaques que rémunératrices. Jean Stern montre comment les «journalistes-managers» – July, Colombani – ont conduit Libération et Le Monde à leur perte avant d'en être éjectés sans égard.

Comment les journaux qui perdent de l'argent permettent aux patrons de payer moins d'impôts ? Comment les divers «conseils de surveillance», «chartes d'indépendance» et autres gadgets n'empêchent nullement les patrons de pressurer les rédactions en exigeant des économies ? Les journaux finiront-ils en «fermes de contenus» où des pigistes à domicile rédigeront des «articles» à la chaîne adaptés aux algorithmes des moteurs de recherche ? C'est ce que l'on peut craindre si on laisse faire le capitalisme déchaîné.

Les patrons de presse nationale, tous mauvais, mais tous demandeurs et bénéficiaires des aides publiques à la presse !...